

Communiqué de presse, 17 avril 2018

Sharing Economy – partager plutôt que posséder

De plus en plus de biens sont échangés ou vendus via des plateformes numériques: des outils à l'électroménager, en passant par différentes offres de services ainsi que des biens d'investissement. Il existe actuellement en Suisse de nombreuses offres dans le domaine de l'économie du partage. Hormis dans quelques cas, essentiellement des exceptions internationales telles que Uber ou Airbnb, la propagation de ces offres est pour l'heure telle qu'elle permet encore de garder une bonne vue d'ensemble. L'importance de l'économie de plateforme en général va pourtant augmenter. L'étude de TA-SWISS évalue les qualités que renferme actuellement la Suisse et qui devraient, à l'avenir aussi, être pertinentes pour faire face à cette évolution avec succès. Elle examine également quelles mesures réglementaires pourraient, le cas échéant, permettre de préserver ces qualités propres au pays dans une économie nationale de plus en plus marquée par l'économie de plateforme.

Dans la perspective actuelle, la Suisse est bien parée pour relever les défis à venir : Elle dispose de qualités essentielles liées à son site économique, qui devraient encore gagner en importance avec la poursuite de la transition numérique et la propagation de l'économie de plateforme. Il sera crucial de trouver un équilibre entre une extension ou une adaptation du cadre réglementaire en temps voulu et une attente opportune. Des annonces ou des initiatives prématurées peuvent entraîner des insécurités de planification et tuer dans l'œuf des développements en cours. Dans le même temps, l'acceptation et la confiance sont des facteurs importants pour la propagation de l'économie de plateforme. C'est pourquoi des dispositions efficaces sont nécessaires afin de protéger les consommateurs et les entreprises.

Les principales recommandations de l'étude de TA-SWISS :

- ✓ La manière dont l'économie de plateforme est gérée sera un facteur essentiel pour la compétitivité de l'économie d'un pays au niveau international à l'avenir. Pour que la Suisse puisse suivre le rythme de cette évolution, aucune réglementation axée sur des applications spécifiques ne doit être introduite dans l'immédiat. Les autorités compétentes veilleront toutefois à observer et analyser les évolutions en continu, notamment dans le domaine de la protection des consommateurs et de la protection des données, en matière de marché du travail et de la capacité concurrentielle.
- ✓ Les développements en lien avec l'économie de plateforme devraient être mis à profit pour réexaminer les réglementations existantes dans les marchés traditionnels. De meilleures possibilités de comparaison sur les nouvelles plateformes pourraient permettre de réduire sensiblement des asymétries existantes sur certains marchés, qui ont par le passé entraîné des dysfonctionnements, ou encore rendre superflues des réglementations existantes, notamment dans le domaine des obligations d'enregistrement, des attestations d'aptitude, des directives de formation, des examens de santé ou encore des tachygraphes.
- ✓ Une réglementation insuffisante ou une application inopportune de la protection des données peut fortement entraver la propagation de l'économie de plateforme, au niveau des offrants aussi bien que des utilisateurs. Un besoin d'intervention potentiel existe au niveau des droits de propriété à l'égard des données générées par l'utilisateur, de la protection des droits d'auteur et des possibilités de reprise de dispositions internationales en matière de protection des données.

- ✓ Bien que le droit du travail suisse, conçu de façon libérale, se soit avéré suffisamment élastique jusqu'ici dans le contexte de l'économie de plateforme, il convient de prévenir les certains risques liés au marché du travail. Des questions demeurent en suspens notamment en matière du risque d'une précarisation des relations de travail, des répercussions sociales et sanitaires et des conséquences de l'économie de plateforme sur les assurances sociales. Il convient, le cas échéant, de rechercher des modèles de partenariat social qui soient adaptés aux circonstances nouvelles ou en mutation.
- ✓ Les points forts actuels de la Suisse devraient être intégrés à l'économie de plateforme. Pour ce faire, la politique de formation devrait mettre l'accent sur ce point, que ce soit à partir de la formation scolaire initiale jusqu'à la formation professionnelle et continue.

L'étude a été menée à bien par une équipe de projet interdisciplinaire dirigée par Thomas von Stokar, INFRAS, Zürich.

Etude

Sharing Economy – teilen statt besitzen. Thomas von Stokar, Martin Peter, Remo Zandonella, Vanessa Angst, Kurt Pärli, Gabi Hildesheimer, Johannes Scherrer, Wilhelm Schmid. vdf Hochschulverlag an der ETH Zürich, 2018.

Disponible en librairie (ISBN 978-3-7281-3880-4) ainsi qu'en eBook (à télécharger gratuitement) à l'adresse : www.vdf.ethz.ch

Synthèse de l'étude :

Le partage en tant que culture de la consommation. TA-SWISS (éd.), Berne 2018. Les principaux résultats et recommandations en bref.

Synthèse et autres informations sur l'étude à l'adresse : www.ta-swiss.ch/fr/projets-et-publications/biotechnologie-medecine/quantified-self/

Contact

Christine D'Anna-Huber, Communication TA-SWISS, 031 310 99 65, christine.danna@ta-swiss.ch

TA-SWISS, Fondation pour l'évaluation des choix technologiques

La technologie fait bouger le monde – nous en examinons les conséquences

La technologie est une force motrice – nous en examinons les conséquences. Souvent susceptibles d'avoir une influence décisive sur la qualité de vie des gens, les nouvelles technologies peuvent en même temps comporter des risques nouveaux qu'il est parfois difficile de percevoir d'emblée. L'évaluation des choix technologiques (Technology Assessment) explore les «perspectives potentielles de nouvelles technologies» sur la base des connaissances actuelles. Evaluer les choix technologiques permet de les analyser, de déclencher la réflexion sur leurs conséquences potentielles et de contribuer à des débats transparents sur le rapport que la société entretient avec les nouvelles technologies et sur les décisions politiques qui en découlent.

Mandaté par le parlement, TA-SWISS s'intéresse aux avantages et aux risques potentiels des nouvelles technologies qui se développent dans les domaines «biotechnologie et médecine», «société de l'information», «nanotechnologies» et «mobilité / énergie / climat». Les études du Centre d'évaluation des choix technologiques se doivent de fournir des informations aussi factuelles, indépendantes et étayées que possible sur les avantages et les risques potentiels des nouvelles technologies. Elles sont donc menées de concert avec des groupes d'experts interdisciplinaires. TA-SWISS s'attache en outre à favoriser l'échange d'informations et d'opinions entre les spécialistes des mondes scientifiques, économique, politique et la population par des méthodes dites participatives. La fondation TA-SWISS est un centre de compétence rattaché aux Académies s

La Fondation TA-SWISS est membre des Académies suisses des Sciences. Son mandat est inscrit dans la Loi sur la recherche.